

## ARRÊTÉ

N° : 7-2023

Exécutoire le : 28 FEV. 2023

Publié le : 28 FEV. 2023

Notifié le : 28 FEV. 2023

Visé le : 28 FEV. 2023

### **Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Julien BOURGES Responsable du service Equipements Sportifs et de Loisirs Complément à l'arrêté n°37-2020**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,
- Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac et la continuité du service,

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE**

L'arrêté n°37-2020 donnant délégation de signature à Monsieur Julien BOURGES est complété au titre de l'extension de ses missions.

Monsieur Julien BOURGES, responsable du service Equipements Sportifs et de Loisirs, est ainsi délégué sous mon contrôle et ma responsabilité pour signer les bons de commande et les devis inférieurs à 10 000 € HT dans le cadre de ses fonctions et dans la limite du budget, ainsi que les bordereaux d'envoi.

Monsieur Julien BOURGES reste également délégué, sous mon contrôle et ma responsabilité, et en l'absence du vice-président en charge de la thématique, pour signer les demandes de prise en charge pour le recyclage et les formations des MNS.

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. e Préfet de la Savoie,
- M. e Receveur,
- M. Julien BOURGES.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 28 février 2023

Le Président,  
Renau BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Julien BOURGES, Responsable du service Equipements Sportifs et de Loisirs - Complément à l'arrêté n.37-2020

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/02/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/02/2023

---

**Numéro de l'acte :** ar599 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230228-ar599-AI

---

**Date de décision :** 28/02/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Autres